



UNION DES SYNDICATS DU TCHAD

Solidarité-Paix-Justice

Cpte SGB 027 102 331 01-16 BP. 1143 Tél. +235 22 51 42 75 Fax. +235 22 52 14 98
Port Président : +235 66 28 88 48// 99 94 86 00 Port SG : +235 66 29 79 47/99 93 27 85
E-mail : ustchad@yahoo.fr N°Djaména

U.S.T.

CAHIER DE DOLEANCES

DE L'UNION DES SYNDICATS DU TCHAD (UST) MAI 2017

Nous, Travailleuses et Travailleurs de l'Union des Syndicats du Tchad (UST), réunis à l'occasion de la Fête Internationale du Travail ce jour 1^{er} Mai 2017, sous le Thème :
LES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS FACE A LA CRISE SOCIO-ECONOMIQUE ET FINANCIERE, recommandons ce qui suit :

- Au Gouvernement

- 1/ De respecter strictement les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, ratifiées par le Tchad ;
- 2/ De respecter les textes et lois de la République pour une Justice saine et l'égalité entre tous les tchadiens ;
- 3/ De respecter la représentativité des Centrales syndicales, partant la subvention et autres représentations dans les institutions à gestion tripartite comme l'exige l'article 310 de Loi 38 portant Code du Travail ;

4/D'annuler purement et simplement la Loi 032/PR/2016 du 31 Décembre 2016, modifiant la Loi 008/PR/2007 portant réglementation de l'exercice du droit de grève dans les services publics ;

5/De renouveler et rendre fonctionnel le Comité Consultatif de la Fonction Publique conformément à l'article 28 alinéa 4 de la Loi N°017/PR/2001 du 31 Décembre 2001 portant Statut Général de la Fonction Publique ;

6/ De poursuivre sans complaisance les auteurs et complices de corruption, détournement de biens publics ainsi que des infractions assimilées ou connexes en République du Tchad, conformément à l'Ordonnance N°011/PR/2012 du 15 Juin 2012 ;

7/ D'accélérer le processus de révision du projet de loi portant statut des Greffiers ;

8/ D'adopter le statut particulier des agents des ministères du Pétrole, de l'Energie, des Mines et Géologie en souffrance depuis 11 ans ;

9/ De revaloriser les pensions de retraite sur la base du SMIG ;

10/ De réviser sans délai le Code des pensions ;

12/ De publier les résultats des élections de délégués du personnel chaque année avec désignation des centrales représentatives conformément au Code de Travail ;

13/ De réviser la Loi portant création et organisation du Conseil Economique, Social et culturel pour y impliquer les centrales représentatives et non des syndicats comme c'est le cas actuellement ;

14/ D'accélérer le processus de révision du Code de Travail ;

15/ D'accélérer le processus d'adoption du Code de la Sécurité sociale des travailleurs ;

16/D'annuler sans condition le Décret N°687/PR/PM/MFB du 31 Octobre 2016, portant réduction des indemnités et primes des agents de l'Etat ;

17/De rembourser sans condition les indemnités des fonctionnaires imputées injustement par le Décret 687/PR/MFB du 31 Octobre 2016 créant ainsi des crises sociales dans les foyers des travailleurs ;

18/ De régulariser la situation administrative des fonctionnaires de la Poste, conformément à l'atelier tenu en Mai 2010, relisant le Décret **901** dont les résultats sont détenus en souffrance au Ministère de la Fonction Publique ;

19/D'engager un dialogue franc et sincère avec les syndicats pour une paix sociale durable au Tchad;

20/De mettre fin aux violations répétitives des locaux de la bourse de travail par les forces de l'ordre ;

21/De cesser immédiatement avec les arrestations systématiques et arbitraires des leaders syndicaux et de la société civile ;

22/ De respecter l'indépendance de la justice et arrêter toute ingérence dans les affaires judiciaires ;

23/ De dépolitiser l'administration publique dans toutes ses formes et de redéfinir la mission de l' A.N.S;

24/ De garantir et assurer la protection des responsables syndicaux à tous les niveaux et ne pas les affecter sous mandat syndical partout où ils se trouvent ;

25/ De Contrôler et faire respecter les prix des denrées de premières nécessités sur les marchés ;

26/ De payer régulièrement les salaires et indemnités des agents du secteur public à terme échu ;

27/ D'intégrer les diplômés sans emplois, notamment les lauréats des écoles professionnelles et universitaires à la fonction publique par des remplacements numériques conformément à leur profil ;

28/ De supprimer les agences de placement de la main d'œuvre qui exercent illicitement aux dépens de l'ONAPE, seul Organe autorisé à placer les travailleurs, notamment Emploi-Service et autres Agences de surveillance et de Sécurité privée ;

29/ De promouvoir l'emploi des jeunes par la création d'emploi, l'auto -emploi et l'entrepreneuriat des jeunes ;

30/ De garantir les emplois décents aux travailleurs et aux travailleuses par la mise réelle en chantier du programme national pour le travail décent;

- 31/ De revaloriser les pensions des retraités, les bancariser et les payer mensuellement tout en apurant les arriérés ;
- 32/ De rendre rotative la Présidence des conseils d'Administration de **l'ONAPE, CNPS, CNRT**, comme au **FONAP** et dans d'autres institutions ;
- 33/ D'immatriculer à la **CNPS** des agents conventionnés de l'Etat et de verser effectivement leurs cotisations ;
- 34/ De mobiliser les ressources hors pétrole en totale perdition et leur versement effectif au trésor public ;
- 35/ De cesser de prendre en otage les régies financières par le seul clan au pouvoir ;
- 36/ De régulariser la situation administrative et financière des maitres communautaires pour un encadrement effectif des élèves ;
- 37/De nommer des enseignants aux postes de responsabilités en tenant compte des leurs compétences
- 38/ De nommer des personnes compétentes dans toute l'administration publique et para-étatique ;

39 / D'attribuer des terrains à l'UST et ses affiliés pour abriter leurs sièges ;

40/ De clarifier la situation des indemnités et primes des agents de l'Etat amputées suite aux 16 mesures prises par le Gouvernement et informer les travailleurs du montant exact que cela a rapporté au trésor public;

41/ De réduire le nombre des Membres du Gouvernement à 16 selon les résolutions et recommandations de la CNS et ceux des Conseillers à Présidence et la Primature à 16 compte tenu de la crise financière que vit le Pays ;

42/ De construire des gars routières et de pause gars dans toutes les régions du pays tout au long de 50 Km de route ;

43/ De rétablir les 35 pour cent de salaires et traitements des agents du Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat(MATUH) coupés de 2014 à 2016 ;

44/ De payer régulièrement la subvention à la STPE et de rouvrir l'Ecole Nationale des Postes et Télécommunication;

44/ De lever la mesure de gel des effets financiers des avancements des agents de l'Etat ;

45/ De respecter le SMIG des agents pris en charge par les grands travaux de la Présidence.

-Aux Patronat et Entreprises Privées:

1/ D'appliquer dans toutes ses dispositions le Décret 1111 de 2012 dans toutes les entreprises exerçant en République du Tchad ;

2/De déclarer sans complaisance les agents contractuels et décisionnaires à la CNPS ;

3/ De cesser avec les licenciements abusifs sous prétextes des raisons économiques ;

4/ De s'impliquer effectivement pour la résolution des problèmes de cherté de vie ;

5/ D'encourager la création des mutuelles des travailleuses et travailleurs dans toutes les entreprises privées et para-étatiques ;

6/ De respecter la législation de travail en vigueur en république du Tchad.

Fait à N'Ndjamena, le 1^{er} Mai 2017.

Les Travailleuses et Travailleurs